

G. VAN GOIDENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst :

En vue de réaliser son centre de formation, le RSCA a obtenu de la commune la possibilité de démolir l'ancienne salle des fêtes de Neerpede. Dans le cadre d'une convention signée (à l'époque de la présidence de Monsieur Vanden Stock) entre la commune et le RSCA, il a été prévu que le RSCA payerait un dédommagement d'un million d'euros en vue de participer à la construction d'une nouvelle salle.

A l'heure actuelle le RSCA doit la somme de 800.000 euros. Alors que le permis de bâtir de la future salle de fêtes et de sports de la drève Olympique a été obtenu en 2018, les travaux tant attendus se sont mis progressivement en route et, dans la foulée, des factures ont été envoyées au RSCA afin que ce dernier honore ses engagements. L'ancien bourgmestre nous a cependant révélé, en mars dernier, par presse interposée, que malgré plusieurs rappels, le RSCA faisait la sourde oreille en ne répondant à aucun courrier de la commune. Enfin, un courrier de mise en demeure aurait été envoyé le 3 mars dernier pour exiger le paiement des sommes dues dans le mois, sans quoi la commune menaçait d'une procédure judiciaire.

Le Collège peut-il nous informer de l'état de la question ?

Les sommes dues ont-elles été concédées par le RSCA ? A tout le moins la nouvelle direction du RSCA a-t-il donné suite aux courriers de la commune ?

En cas contraire, quelles suites le Collège a-t-il décidé de donner en vue de faire valoir les droits de la commune ?

Plus globalement, depuis le remplacement de Monsieur Coucke à la présidence du RSCA, pouvez-vous nous dire comment a évolué la qualité du dialogue entre la commune et le RSCA ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond que la nouvelle direction a bien donné suite aux courriers et a pris contact avec le Collège. Le problème qui se pose pour le RSCA est que l'information quant à l'existence de cette dette historique, n'a visiblement pas été communiquée au moment de la vente du club. Le montant intégré dans le plan financier de la nouvelle équipe ne suffisait donc pas. La commune n'a évidemment pas de commentaires à faire par rapport à ce manque potentiel de transparence au moment de cette vente, ce qui relève finalement de relations entre deux acteurs privés. Ce qui est important, c'est qu'il n'y ait pas de remise en cause, dans le chef de la nouvelle direction, du principe du paiement de cette dette. Puisque ce n'est pas intégré dans le plan financier, le RSCA a simplement demandé à avoir une discussion avec le Collège quant aux modalités de liquidation de ce montant. Plus généralement, Monsieur le Bourgmestre-Président confirme que la qualité du dialogue avec la nouvelle direction est excellente. Il se réjouit aussi du fait qu'il y ait une volonté du RSCA de se ré-implanter dans son terreau historique et de reprendre pied dans la réalité urbaine dans lequel le club est installé, notamment dans ses contacts avec la commune.

G. VAN GOIDSENHOVEN prend acte des explications données. Il espère que

l'amélioration de la communication aboutira à la résorption de cette arriéré puisqu'il n'est déjà plus contesté. Il n'y a plus de « non-communication », il est vrai que ces dernières années, les relations entre la commune et le RSCA ont été parfois difficiles. D'abord, il y a eu le grand rêve d'aller s'établir sur le plateau du Heysel, ce qui a échoué de façon lamentable et qui a rendu difficile, voire impossible, la réalisation d'un certain nombre d'objectifs sur le territoire anderlechtois, ce qui a semé une grande confusion. Les relations avec le dernier président n'ont pas semblé être extrêmement fructueuses.

G. VAN GOIDSENHOVEN estime qu'il est important qu'entre le club et la commune, il y ait des relations harmonieuses. Évidemment, les objectifs du RSCA ne sont pas nécessairement ceux de la commune mais une qualité d'écoute et un dialogue constructif sont absolument indispensables. Leur manque, par le passé, a provoqué, malheureusement, un certain nombre de conséquences négatives, tant pour le RSCA que pour la commune. Espérons que cette page puisse durablement se tourner.